

Recoupements mortels : l'extraction des ressources et la violence sexiste au Canada

Mémoire au
Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes
**Étude sur l'exploitation des ressources et la violence faite aux femmes et aux filles
autochtones**

4 mai 2022



Préparé par :

Union of B.C. Indian Chiefs
401-312 Main St
Vancouver (C.-B.) V6A 2T2, Canada
Tél : (604) 684-0231 Téléc. : (604) 684-5726

L'Union of BC Indian Chiefs (UBCIC) est une organisation non gouvernementale qui représente plus de la moitié des Premières Nations de la Colombie-Britannique, au Canada. Depuis 1969, elle a pour mandat de travailler à la mise en œuvre, à l'exercice et à la reconnaissance de nos titres, de nos droits fondamentaux et de nos droits inhérents issus de traités. L'UBCIC lutte depuis longtemps pour combattre la violence sexiste et régler la crise des femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones assassinées et disparues (MMIWG2S+). L'UBCIC est heureuse de présenter ce mémoire dans le cadre de l'Étude sur l'exploitation des ressources et la violence faite aux femmes et aux filles autochtones; ce mémoire aborde la question des recouvrements entre l'extraction des ressources et la violence sexiste, qui prennent racine dans la violence coloniale qui contribue à la crise du MMIWG2S+ et à l'urgence climatique.

L'UBCIC s'est largement exprimée sur la question de la violence sexiste et a apporté des contributions importantes aux niveaux provincial, fédéral et international, notamment auprès de l'Instance permanente des Nations Unies, du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes, du Mécanisme d'experts des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

L'UBCIC est un membre coordonnateur intégral du groupe Coalition on MMIWG2S+ (la Coalition) en C.-B. Cette coalition est une alliance d'organisations et de personnes ayant une vaste connaissance, expertise et expérience vécue de la discrimination et de la violence, y compris des membres de la famille et des amis de femmes, de filles et de personnes bispirituelles assassinées et disparues. Elle a élaboré des stratégies et proposé des solutions viables à tous les niveaux du gouvernement pour mettre fin à la violence à l'endroit des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones. Elle a également été témoin des conséquences continues de la violence perpétrée par l'État contre la terre et les femmes autochtones.

Violence coloniale : extraction des ressources et violence sexiste

Les industries extractives au cœur de la crise climatique ont été directement liées à la violence contre les femmes et les filles autochtones et les personnes 2SLGBTQQIA+ dans le cadre de l'enquête nationale et les rapports, qui ont constaté qu'il s'agit d'une industrie marquée par des cultures hyper masculines et des cadres où la misogynie et la suprématie blanche sont prédominantes, ainsi que par la violence physique et sexuelle et les enlèvements et par la militarisation des forces de police qui soutiennent les projets colonialistes au service des industries extractives et s'opposent aux défenseurs de la terre. Les risques que les industries extractives font peser sur la planète et les peuples autochtones se multiplient dans un contexte de violence et d'insécurité.

Au Canada, les effets de la crise climatique ont fait converger les problèmes environnementaux et les inégalités socio-économiques et les ont amplifiés, mettant ainsi en péril la pleine jouissance des titres et des droits, du patrimoine culturel, des compétences et de l'autodétermination des peuples autochtones. Pour les peuples autochtones du Canada, la crise climatique alimentée par l'industrie d'accroître et de renforcer la discrimination et la violence systémiques mises en œuvre par les lois, les institutions, les cadres et les processus coloniaux. En particulier, la crise climatique au Canada a eu pour effet d'attiser certaines formes de violence, de discrimination et d'injustices qui ciblent et touchent les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQQIA+1 autochtones. Depuis longtemps, l'État canadien crée et soutient des structures qui opèrent par la coercition et encourage la violence envers les femmes et filles autochtones pour faire progresser l'extraction des ressources et d'autres activités qui mettent en péril l'environnement et le climat.

« Camps d'hommes » et milieux industrialisés

La délégitimation et la violation des droits des femmes et des filles autochtones, une pratique utilisée pour affaiblir les liens des peuples autochtones avec leurs terres et leurs communautés, et pour cimenter les barrières socio-économiques, sont particulièrement répandues dans les milieux militarisés et industrialisés. Ces milieux favorisent invariablement la création de structures et d'institutions hyperviolentes et hypermasculines; au Canada, cette pratique a conduit à la construction de camps industriels ou de « camps d'hommes ».

Les camps d'hommes sont des installations d'hébergement temporaire destinées à des travailleurs (majoritairement masculins) employés sur des projets d'exploitation des ressources dans les secteurs du pétrole, des pipelines, des mines, de l'hydroélectricité et de la foresterie. Des recherches ont prouvé qu'il y a une corrélation directe entre ces camps et la violence faite aux femmes. La présence de ces camps dans des régions rurales et reculées, où les gens n'ont que peu accès à des moyens de transport sécuritaires, voire aucun, a pour effet de rendre encore plus précaire la situation des femmes et des enfants contraints de voyager.

Violence militarisée contre les défenseurs des terres

Alors que divers projets d'exploitation de ressources **aux effets destructeurs** pour l'environnement se poursuivent impunément dans les territoires autochtones, les problèmes liés aux droits et aux titres autochtones de longue date demeurent non réglés, entraînant la dépossession d'autres terres, menaçant le patrimoine culturel et entraînant la violence envers les femmes autochtones qui ont assumé des rôles traditionnels et nouveaux de défenseuses des terres. Le [Groupe d'intervention pour la sécurité de la collectivité et l'industrie](#) (GISCI) « a été créé en 2017 pour assurer une surveillance stratégique des incidents dans le secteur de l'industrie de l'énergie et des questions d'ordre public, de sécurité nationale et de criminalité qui en découlent. » Cependant, dans la pratique, le GISCI a été utilisé comme un outil de violence coloniale au service de l'industrie extractive et a été au cœur de [violations des droits autochtone](#) partout en Colombie-Britannique.

Conformément aux lois et obligations autochtones et à la relation sacrée entre les Autochtones, la terre, l'eau et l'environnement, les femmes autochtones protègent l'environnement sur leurs territoires contre les effets des changements climatiques et les projets à forte intensité d'émissions, dans le cadre d'une stratégie d'atténuation des changements climatiques. Toutefois, ce rôle a été délégitimé par l'industrie et les intérêts de l'État, par le biais de violences exercées par des intervenants de l'État colonial, comme la GRC.

La militarisation des terres autochtones pour protéger les intérêts de l'État et du secteur privé viole les titres et les droits des **Autochtones** et crée un environnement propice à la violence contre les femmes et les filles autochtones. Afin de poursuivre le projet de la Couronne consistant à saper la souveraineté des Autochtones pour conserver l'accès aux ressources, des forces de police armées envahissent les terres autochtones pour criminaliser et priver de tout pouvoir les défenseurs des terres autochtones, notamment les femmes et les filles.

Dans l'exercice de leur droit inhérent à la protection de l'environnement sur leurs territoires contre les effets des changements climatiques et de l'activité humaine – conformément aux *articles 29, 32 et 23 de la Déclaration des Nations Unies* – les défenseurs des terres autochtones sont confrontés à une force

physique excessive de la part de l'État, à la surveillance et au contrôle de l'État dans leurs déplacements, aux méthodes coercitives employées par les acteurs étatiques et non étatiques pour diviser les communautés autochtones, au harcèlement et au racisme, et à l'absence systémique d'accès à la justice alors que la dépossession et la colonisation des terres se poursuivent.

Discrimination sexuelle et dépossession des terres par l'industrie extractive et le Canada

La colonisation, la dépossession des terres, l'assimilation forcée et la violence à l'égard des peuples autochtones trouvent leur origine dans des doctrines de supériorité, notamment la *doctrine de la découverte* et le concept *terra nullius*, qui ont indûment encouragé les colonisateurs à voler des terres qu'ils jugeaient incontestées et à revendiquer la souveraineté sur celles-ci et leurs habitants. Cette école de pensée coloniale qui défend la saisie, le contrôle et la domination de l'environnement et des peuples autochtones a été maintenue dans les lois, les politiques et les pratiques canadiennes. Ce n'est nulle part plus évident que dans le secteur industriel, qui tire son profit de la destruction de la nature.

Les industries extractives et la crise climatique ont des effets qui touchent de manière disproportionnée les communautés autochtones des régions rurales et exacerbent la violence coloniale ainsi que les formes présentes et actuelles de dépossession forcée des terres, et ce en plus de coïncider avec l'augmentation des taux de violence sexiste.

En raison des politiques de discrimination sexuelle, les femmes autochtones et leurs descendants se sont vu systématiquement refuser le droit à l'autodétermination, ce qui compromet leur participation à la prise de décisions en matière d'atténuation et d'adaptation au sein des structures de gouvernance traditionnelles et coloniales. La présence continue d'industries extractives constitue le bras actif de politiques coloniales, qui ont eu pour effet d'éloigner les femmes autochtones et leurs descendants de leurs terres et de leurs communautés par le biais de politiques d'assimilation forcée, de réinstallation forcée et de violence sexiste.

Les pratiques d'extraction en cours ont pour effet de déplacer encore plus les femmes autochtones, qui doivent faire face à une pénurie de logements sûrs et à une crise du logement permanente, à quoi s'ajoutent les déplacements dus aux urgences climatiques et la hausse des occurrences de violence sexiste. Les femmes et les enfants qui fuient leur foyer et leur communauté pour échapper à un agresseur, à la dévastation causée par les changements climatiques ou à la violence liée aux camps d'hommes font face à des obstacles lorsqu'elles cherchent des refuges d'urgence sûrs et des solutions permanentes en matière de logement. Vu ces conditions, les occurrences de violence sexiste n'ont fait qu'augmenter pendant de la pandémie de COVID-19, créant ce qu'on appelle la [pandémie fantôme](#).

Recommandations

1. **Mise en œuvre complète des appels à la justice et de la Déclaration de l'ONU** : À la demande des Premières Nations de la Colombie-Britannique, l'UBCIC a travaillé avec l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique et le Sommet des Premières Nations, en tant que conseil de leadership des Premières Nations, pour élaborer une [stratégie et un plan d'action climatiques des Premières Nations de la Colombie-Britannique](#) qui appelle des personnes et des entités précises à travailler à la mise en œuvre des appels à la justice dans le contexte climatique – en particulier, les appels 13.1 à 13.5, qui sont centrés sur la sécurité des femmes, filles et personnes 2SLGBTQIA+ autochtones et la réduction des impacts sur celles-ci tout au

long des projets d'extraction et d'exploitation des ressources. La stratégie prévoit également la mise en œuvre des appels à la justice afin de garantir l'égalité d'accès à dans les domaines suivants : l'éducation, la formation et l'emploi liés au climat, y compris les possibilités de leadership climatique et les rôles d'intendance; la santé, la sécurité et le bien-être, y compris l'accès à la guérison et l'accès à des terres saines et à des eaux propres; le logement et la sécurité alimentaire; ainsi qu'une participation et une collaboration concrètes à la prise de décisions, à la planification et la réponse en matière de climat. Le Canada doit adhérer aux appels à la justice et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et exécuter un plan de mise en œuvre concret, opportun et réalisable à tous les niveaux du gouvernement et dans les secteurs industriels où la violence est omniprésente.

2. **Répudiation de la doctrine de la découverte et du concept terra nullius** : Le Canada doit reconnaître le rôle qu'il joue dans le maintien des doctrines de supériorité puis les démanteler activement en reconnaissant pleinement les titres et les droits autochtones, y compris les droits des peuples autochtones à leurs terres et à leurs eaux.

Responsabilité et sécurité en ce qui concerne les « camps d'hommes » : Le Canada doit collaborer avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec le secteur privé et exiger, comme condition d'approbation des projets, que tout employeur qui doit gérer de grands camps de travailleurs assure la formation du personnel, effectue des contrôles de sécurité et mette en place un cadre de responsabilité dans les politiques de l'entreprise afin de respecter et d'assurer les droits et la sécurité des femmes, des filles et des personnes bispirituelles+ ainsi que des collectivités autochtones voisines. La réglementation relative aux camps de travailleurs doit limiter la durée de fonctionnement des camps de travail temporaires et mettre en place des pratiques qui renforcent la sécurité des femmes autochtones. Les camps de travail doivent développer des relations sûres, responsables et redevables avec les communautés autochtones situées à proximité.

3. **Éducation et formation** : Assurer une sensibilisation et une formation obligatoires aux employés du gouvernement, du secteur privé et des industries extractives en matière de prévention de la violence sexiste et de spécificité culturelle, y compris une formation continue obligatoire en matière de sensibilisation culturelle, d'antiracisme, d'antiviolence et d'égalité des genres, ainsi que des services visant à traiter les problèmes de toxicomanie et de santé mentale des travailleurs.
4. **Accroître le financement des services de transport gérés par les Autochtones dans le Nord et dans les collectivités rurales** : L'accès à des transports sûrs et fiables dans les collectivités du Nord reste un obstacle à la santé et au bien-être et contribue à créer des conditions de précarité pour les femmes autochtones. Les mesures visant à étendre les services de transport doivent inclure un soutien aux services de transport gérés par les Autochtones dans les collectivités nordiques. Des moyens de transport sûrs, fiables et **comportant peu d'obstacles** sont une condition minimale pour créer des collectivités autochtones saines, et ils doivent être accessibles gratuitement aux femmes autochtones.
5. **Soutien à la guérison** : On trouve des solutions efficaces pour atténuer et prévenir la violence sexiste dans le contexte de la crise climatique dans l'établissement d'une base solide de services permanents de santé et de bien-être centrés sur les Autochtones et culturellement

appropriés, qui non seulement aident les femmes et les filles autochtones à guérir de la violence et des traumatismes, mais facilitent aussi l'établissement ou le rétablissement de liens avec la culture, l'identité et les modes autochtones de savoir et d'être (lois, médecines, apprentissage fondé sur le milieu naturel). Des soutiens à la guérison, des traitements contre la toxicomanie et des soutiens en matière de santé mentale doivent être largement disponibles pour les hommes et les garçons afin de prévenir la violence.

6. **Enseignements communautaires et culturels** : Les États doivent reconnaître les impacts interreliés du colonialisme et de la crise climatique et tenir compte des dimensions sociales de la crise climatique dans le cadre de stratégies rigoureuses de lutte contre le changement climatique. Ces efforts doivent comprendre la pleine reconnaissance des titres et des droits autochtones et le soutien aux peuples, aux organisations et aux communautés autochtones qui sont touchés de manière disproportionnée dans le contexte actuel, plus que tout autre groupe au Canada.